

# Remboursement de la consigne : contenants acceptés

Contenants de boisson de 100 ml à 2 l



10¢

Canette



10¢

Bouteilles de boisson gazeuse,  
d'eau et d'eau pétillante  
en plastique



10¢

Bouteilles de jus  
en plastique



10¢

Bouteille de lait  
en plastique



10¢

Bouteilles de spiritueux  
en plastique



10¢

25¢  
500 ml +

Bouteilles de bière  
en verre



10¢

25¢  
500 ml +

Bouteilles de boisson  
gazeuse en verre



Balayez pour consulter la  
liste des contenants consignés  
au 1<sup>er</sup> mars 2025

 **consignation**